

**COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE DU 27 JUIN 2018**

**OBJECTIVATION DES ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE  
OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU  
CONNAISSANCE DU MILIEU ET DES USAGES**

Etaient présents à ce groupe de travail :

Marion Alvarez, Institution Adour	Yannick Olivier, DREAL Nouvelle Aquitaine
Jean Claude Drouard, Mairie de Nogaro	Guillaume Poincheval, DDT32
François Joncour, AEAG	Julien Rabe, CA40
Vincent Larsen, Syndicat Midou - Douze	Olivier Roses, ADT 32
Frédéric Marcato, Vivadour	Stéphane Simon, Institution Adour
Bernard Menacq, CC Bas Armagnac	

**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :**

- Point sur la réorganisation des actions
- Méthodologie de travail sur l'objectivation des actions : diagramme Radar
- Travail par actions

**1/ Réorganisation des actions**

L'animatrice du PT Midour propose de réorganiser les actions de la façon suivante :

OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	
<b>13</b>	<b>Fiche action chapeau : Améliorer et optimiser de la gestion des ressources non collectives du Midour</b>
13a	Inventorier les sources et les retenues alimentées par ces sources / Fixer ou réévaluer le débit réservé de ces retenues en fonction du débit des sources
13b	Evaluer l'impact des forages et les intégrer dans la gestion conjoncturelle et structurelle de la ressource (40)
13c	Poursuivre la mise en conformité des retenues individuelles
13d	Valoriser les retenues sans usages dans un objectif d'intérêt général et de cohérence à l'échelle du BV
13e	Reconquérir la capacité de stockage des plans d'eau
<b>14</b>	<b>Fiche action chapeau : Améliorer et optimiser de la gestion des réservoirs de soutien d'étiage du Midour</b>
14a	Systématiser le système de SMS
14b	Mise en œuvre des doubles valeurs de débits consignés aux stations de gestion
14c	Compteurs communicants : restitution de l'étude et équipement de l'ensemble des agriculteurs du territoire
14d	Valoriser la gestion anticipée des tours d'eau de la commission Midour-Douze sur le BV du Midour
<b>15</b>	<b>Fiche action chapeau : Développer l'utilisation de systèmes hydro-économiques pour l'irrigation (déf° et stratégie)</b>
15a	Accompagnement à la mise en place des matériels à l'exploitation
15b	Journées de démonstration
15c	Formation en gestion de l'eau
<b>16</b>	<b>Fiche action chapeau : Optimiser la gestion du petit cycle de l'eau à l'échelle des collectivités</b>
16a	Substitution de pompages en rivière par le recyclage des eaux de STEPs
16b	Optimisation des réseaux d'acheminement de l'eau potable

François Joncour remarque que la formulation de la fiche action chapeau 16 ne reflète pas les actions qui y sont associées. Il insiste notamment sur la notion de réduction des rejets pour l'assainissement. Il faudra réfléchir à une reformulation voire une autre organisation. Cependant, l'organisation en « fiche action chapeau » est satisfaisante.

## 2/ Méthodologie de travail sur l'objectivation des actions

Il est proposé de travailler de la manière suivante pour chaque action :

- Trame de la fiche action et discussions sur le contenu
- Point sur les données de base et sur les éléments manquants à l'analyse à première vue
- Détermination qualitative des impacts potentiels de l'action en expliquant les choix
- Construction du diagramme radar
- Evaluation des besoins de quantification des impacts
- Détermination des données manquantes

Les critères proposés servant à construire le diagramme radar étaient les suivants :

Critères d'impacts des actions	
Impacts quantitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Volume
	Débit
Impacts qualitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Eutrophisation
	MES
	Polluants
Impacts sur l'état des milieux	Cours d'eau
	Biodiversité
	Continuité écologique
Impacts socio-économiques	Coûts publics
	Coûts privés
Impacts sur l'adaptation au changement climatique	Durabilité de l'action
	Résilience du territoire

Avec la proposition de notation suivante :

Une note de 1 à 5 :
1 : peu de gain de volume, 5 : gain important
1 : peu de gain de débit, 5 : gain important
1 : peu d'impacts, 5 : impacts positifs
1 : peu d'impacts, 5 : impacts positifs
1 : peu d'impacts, 5 : impacts positifs
1 : peu d'impacts, 5 : impacts positifs
1 : peu d'impacts, 5 : impacts positifs
1 : peu d'impacts, 5 : impacts positifs
1 : peu coûteux, 5 très coûteux
1 : peu coûteux, 5 très coûteux
1 : peu durable, 5 : très durable
1 : peu résilient, 5 : très résilient



Exemple de diagramme radar

Après discussions, les précisions suivantes ont été apportées :

- Impacts quantitatifs : la différence entre les deux critères est la temporalité de l'impact de l'action car l'impact sur le débit est en instantané contrairement à l'impact sur le volume d'eau.
- Les notes seront relatives à chaque action, les actions ne sont pas comparées entre elles pour l'instant au niveau des notes. Nous nous basons sur l'état actuel (par exemple, pour les systèmes hydro-économiques, l'état actuel correspond aux techniques d'irrigation les plus utilisées aujourd'hui comme l'enrouleur).
- La notation pour les coûts est inversée : 1 : très coûteux et 5 : peu coûteux.
- Il manque la notion de faisabilité de l'action ainsi que le déploiement possible de l'action sur le territoire (localisation).

#### > SYSTEMES HYDRO-ECONOMES

- **Trame de la fiche action** : Développer l'utilisation de systèmes hydro-économiques pour l'irrigation
- **Point sur les données de base et sur les éléments manquants à l'analyse à première vue** :

Systèmes hydro-économiques actuels :

Goutte à goutte enterré : données de l'expérimentation sur maïs de la chambre d'agriculture 40 et de l'étude de faisabilité de mise en place de ce matériel sur la partie landaise du BV du Midou(r).

Cette étude était ciblée sur les irrigants qui pompent directement en rivière pour que la conversion en goutte-à-goutte est un impact sur le débit du cours d'eau. Ensuite, les pompages qui étaient sous-dimensionnés (soit 50% des pompages en rivière) ont été éliminés car le passage en goutte-à-goutte ne permettrait pas de faire plus de 10% de gain de débit sur ces pompages. 750 ha ont ainsi été identifiés (au lieu de 1500 ha irrigué par des pompages en rivières) pour de la conversion en goutte-à-goutte enterré. Suite à cette sélection, et en estimant une économie moyenne de 20% des débits de prélèvements, la conversion en goutte-à-goutte enterré permettrait d'économiser 0.3 m<sup>3</sup>/s sur le Ludon.

Par contre, le goutte à goutte ne peut fonctionner que s'il n'est pas restreint car le goutte-à-goutte permet d'apporter à la plante uniquement ce dont elle a besoin au jour le jour. Donc s'il y a des périodes de restriction de 1 jour sur 4 ou 2 jours sur 4, la plante va tout de suite stresser. Il faudrait donc adapter les arrêtés préfectoraux en ce sens pour les irrigants utilisant cette technique. Par contre, s'il y a une restriction totale, ils devraient évidemment arrêter d'irriguer. s'il est décidé d'attribuer des aides à des irrigants pour passer au goutte-à-goutte, il faudrait mettre en place une dérogation pour les restrictions, d'autant plus qu'ils font l'effort d'investir dans cette technique et l'effort de changer de pratique (le goutte à goutte enterré implique de passer en techniques culturales simplifiées ou de semis direct). L'intérêt de cette technique est la baisse des débits instantanés de prélèvements, plus que la baisse des volumes prélevés.

Goutte-à-goutte aérien : expérimentation Vivadour sur maïs, vigne, semence, alimenté en solaire.

Pour les deux types de goutte-à-goutte, il est possible de fertiliser les cultures via le réseau d'irrigation en pratiquant de la ferti-irrigation. Cela permet de faire des économies d'intrants.

Brise jet (« évite d'arroser les routes ») : pas de données

Pluviomètre, outils de gestion, outils d'aide à la décision : pas de données

Rampe, couverture intégrale couplés avec de la télégestion uniquement pour anticiper et couper à distance l'irrigation, incitatif à l'économie d'eau : pas de données

Discussion sur le Polyter, produit rétenteur d'eau : Frédéric Marcato indique que c'est interdit en France. Ces produits sont des composés chimiques. Aujourd'hui il y a déjà la matière organique et le marc de raisin qui ont des capacités équivalentes de rétention d'eau et qui sont des produits naturels. Il n'y a pas besoin d'utiliser des produits de synthèse. C'est uniquement utilisé en horticulture sur de la culture hors sol aujourd'hui.

- **Détermination qualitative des impacts potentiels et diagramme radar** :

Le travail a été effectué sur le goutte-à-goutte aérien et le goutte-à-goutte enterré.

Cela a permis de mettre en pratique l'attribution des notes aux différents critères et de cibler les critères qu'il fallait affiner ou modifier.

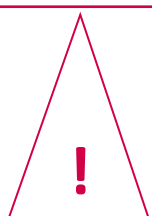
Suite aux différentes discussions, il a donc été décidé de :

- réaliser une notation sur 10 et non plus sur 5 : 1 : impact négatif - 5 : pas d'impact, neutre - 10 : impact positif.
- redéfinir les critères de coûts : cibler les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement, et ne plus parler de coûts publics et privés qui sont en fait liés aux porteurs de projet.
- associer automatiquement une carte au diagramme radar afin d'illustrer le déploiement possible sur le bassin versant du Midou(r), et il sera envisagé de pondérer les notes en fonction de ce déploiement sur le bassin dans un deuxième temps.

Les notations suivantes ont ainsi été obtenues pour les deux types de goutte-à-goutte :

Ces notes sont visées pour des prélèvements en rivière : l'impact sur le débit du cours d'eau ne serait pas identique pour des forages de même que les impacts sur le milieu. Le déploiement est également détaillé pour les pompages en rivière.

Par ailleurs, si des financements sont attribués pour du goutte-à-goutte sur des prélèvements en nappe, il serait judicieux de baisser le volume de prélèvement autorisé de ces forages, ce qui reviendrait à une opération blanche pour l'exploitant car les économies réalisées avec le goutte-à-goutte équilibreraient la baisse du volume autorisé et l'exploitant ne perdrait pas de surfaces irriguées. L'exploitant gagnerait par contre en économies d'énergies (le poste énergétique représente 60% du coût du poste d'irrigation).

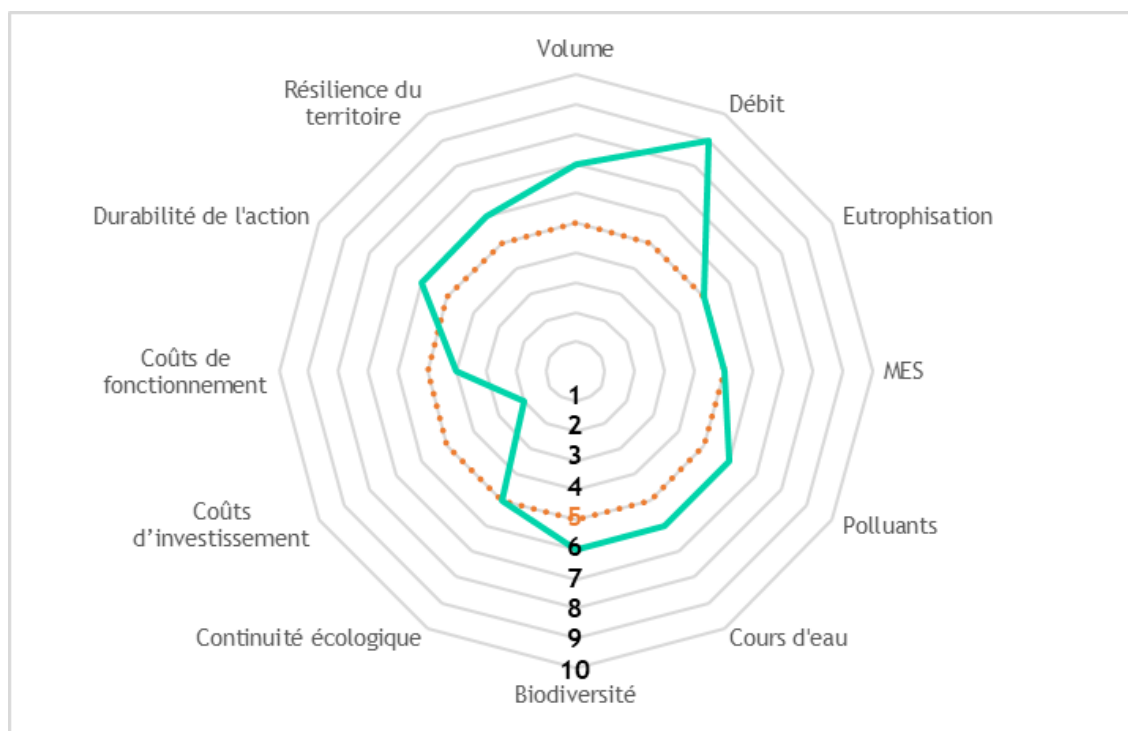


Ces notes ont été attribuées en se basant sur les impacts de l'action à la parcelle. C'est pour cela que certaines notes ne sont pas très élevées contrairement à ce qu'on l'on pourrait attribuer comme note si on avait considéré un impact à l'échelle d'un sous-bassin ou du bassin du Midou(r). C'est pour cela que la notion de déploiement est très importante et qu'il s'agira de cibler les secteurs d'application possibles des actions et de pondérer éventuellement les notes selon le déploiement possible.

Impacts		Une note de 1 à 10
Impacts quantitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Volume	1 : perte de volume, 10 : gain de volume
	Débit	1 : perte de débit, 10 : gain de débit
Impacts qualitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Eutrophisation	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	MES	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	Polluants	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
Impacts sur l'état des milieux	Cours d'eau	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	Biodiversité	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
	Continuité écologique	1 : impacts négatifs, 10 : impacts positifs
Impacts socio-économiques	Coûts d'investissement	1 : très coûteux, 10 : peu coûteux
	Coûts de fonctionnement	1 : très coûteux, 10 : peu coûteux
Impacts sur l'adaptation au changement climatique	Durabilité de l'action	1 : action qui ne permet pas de s'adapter au changement climatique, 10 : action durable qui permet une bonne adaptation du territoire
	Résilience du territoire	1 : action qui ne permet pas au territoire d'être résilient au changement climatique, 10 : action qui permet une forte résilience du territoire

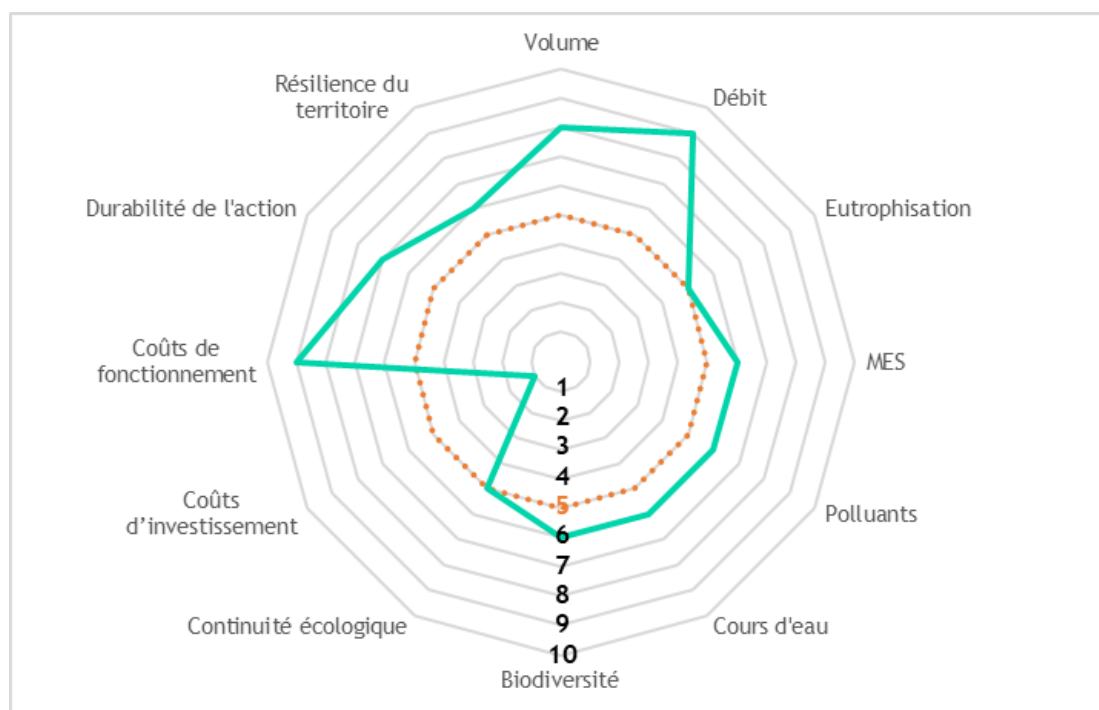
Goutte à goutte aérien :

Impacts		Note	Explications
Impacts quantitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Volume	7	15% d'économies en termes de volume par rapport aux techniques classiques d'aspersion
	Débit	9	50% de gain de débit en instantané (pour les pompages en rivières)
Impacts qualitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Eutrophisation	5	Neutre
	MES	5	Neutre
	Polluants	6	Effets avec la ferti-irrigation
Impacts sur l'état des milieux	Cours d'eau	6	Baisse du débit de prélèvements sur cours d'eau en passant en conversion.
	Biodiversité	6	Conséquence du gain de débit dans le cours d'eau
	Continuité écologique	5	Neutre
Impacts socio-économiques	Coûts d'investissement	2	Coûts importants d'investissement à l'hectare (2500 à 5000 €/ha) mais en coût de fonctionnement, l'irrigant est gagnant pour les économies d'énergie (20 à 50%). Cependant, le matériel doit être renouvelé souvent (tous les 4 ans) et il peut être dégradé par la faune.
	Coûts de fonctionnement	4	
Impacts sur l'adaptation au changement climatique	Durabilité de l'action	6	Positif : économie d'énergie électrique, économies d'eau, économies d'intrants (ferti-irrigation) Négatif : renouvellement du matériel tous les 4 ans
	Résilience du territoire	6	Technique qui permet de diversifier les cultures et les filières à forte valeur ajoutée, mais aussi de maintenir nos traditions, nos terroirs et surtout l'accès à l'eau
Notion de déploiement			Pas de contraintes de mise en place, applicable à l'ensemble du territoire irrigué existant, à prioriser pour les irrigants qui baisseraient leurs débits de prélèvements par rapport à l'actuel, ne nécessite pas de changements de pratique.

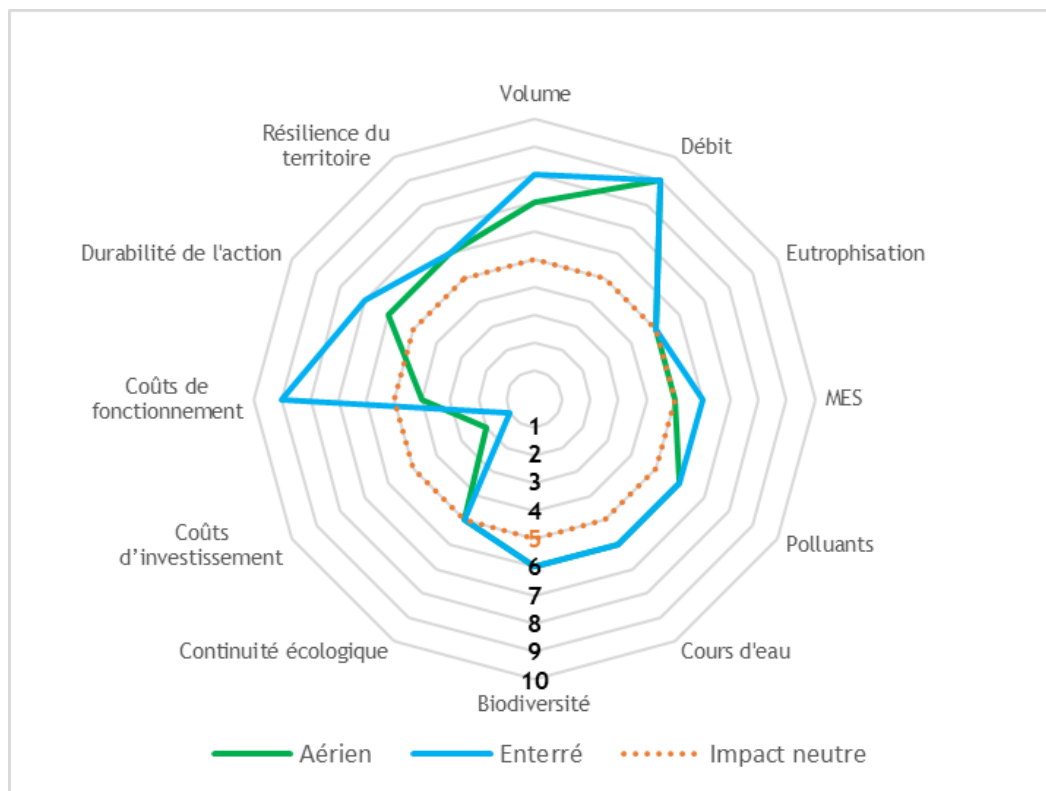


Goutte-à-goutte enterré :

Impacts		Note	Explications
Impacts quantitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Volume	8	20 à 25% d'économies en termes de volume par rapport aux techniques classiques d'aspersion
	Débit	9	50% de gain de débit en instantané (pour les pompages en rivières)
Impacts qualitatifs sur la ressource en eau superficielle et souterraine	Eutrophisation	5	Neutre
	MES	6	Technique conditionnée à un changement de pratiques qui est positif pour l'érosion des sols
	Polluants	6	Effets avec la ferti-irrigation
Impacts sur l'état des milieux	Cours d'eau	6	Baisse du débit de prélèvements sur cours d'eau en passant en conversion
	Biodiversité	6	Conséquence du gain de débit dans le cours d'eau
	Continuité écologique	5	Neutre
Impacts socio-économiques	Coûts d'investissement	1	Coûts importants d'investissement à l'hectare (4000 à 4500 €/ha) mais en coûts de fonctionnement, l'irrigant est gagnant pour les économies d'énergie électrique (20 à 50%) et d'essence et le matériel a une durée de vie de 20 ans
	Coûts de fonctionnement	9	
Impacts sur l'adaptation au changement climatique	Durabilité de l'action	7	Economie d'énergie, économies d'eau, économies d'intrants (ferti-irrigation), durée de vie du matériel de 20 ans
	Résilience du territoire	6	Technique qui permet de diversifier les cultures et les filières à forte valeur ajoutée, mais aussi de maintenir nos traditions, nos terroirs et surtout l'accès à l'eau
Notion de déploiement		Pas applicable à l'ensemble du territoire irrigué car dépend du type de sol, à prioriser pour les irrigants qui baisseraient leurs débits de prélèvements par rapport à l'actuel, nécessite un changement de pratique.	



Comparaison des deux techniques de goutte-à-goutte :



- Evaluation des besoins de quantification des impacts : non traité
- Détermination des données manquantes : non traité

## ➤ GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Ce sujet sera traité différemment des autres actions. En effet, il s'agira de comparer les projets de réutilisation des eaux usées à des actions d'amélioration des traitements, c'est-à-dire à comparer deux scénarios : « on améliore les rejets » VS « on arrête les rejets ». Cette comparaison pourrait être menée sur 4 stations : Aignan, Nogaro, Panjas et Mont de Marsan. Il s'agira également de prendre en compte les résultats de l'étude des débits naturels et les données du scénario climatique d'Adour 2050.

- **Trame de la fiche action** : Substitution de pompages en rivière par le recyclage des eaux de STEP

Attention, on parle d'eaux usées traitées, il est important de ne pas oublier ce terme.

Il faudrait faire ressortir le gisement potentiel sur le bassin versant du Midou(r), c'est-à-dire le volume traité total par des STEP à l'échelle du bassin, dans la fiche action.

Les porteurs de projets sont les collectivités et les agriculteurs : c'est un partenariat entre les deux partis.

Un bémol à cette technique : les agriculteurs en agriculture biologique ou produisant des produits qui n'ont pas vocation à être transformés peuvent uniquement arroser leurs cultures avec des eaux usées traitées de classe A (classe de qualité de l'eau la plus haute). A contrario, des cultures dont les produits vont être transformés peuvent être arrosés avec une eau de classe B. Les projets de réutilisation des eaux usées que la chambre d'agriculture a étudiés proposent un traitement tertiaire de l'eau en sortie de STEP qui permet d'obtenir une classe B. Il reviendrait trop cher de traiter dans l'objectif d'obtenir une classe A. Les agriculteurs voulant bénéficier de ces projets devront donc investir pour un traitement supplémentaire à l'exploitation pour obtenir une classe A.

Il faut préciser qu'une eau de classe B permet d'apporter de l'azote et du phosphate aux cultures, ce qui permet de réduire les intrants (l'apport des nutriments par l'eau étant intégré au plan de fumure). Une eau de classe A est traitée pour l'azote et le phosphate, il faut donc apporter ces éléments à la culture



ensuite. Il n'est donc pas économiquement viable de faire un traitement de classe A à la sortie de la STEP par rapport à un traitement supplémentaire à l'exploitation.

Ces projets nécessitent la création de bassins de stockage qui seront implantés sur des terres agricoles. Il n'y aura pas besoin de pomper en complément l'hiver car cette ressource en eau est stable.

Il y a peu d'exemples en France. Un projet similaire a été mis en œuvre à Clermont-Ferrand mais les résultats ne sont pas satisfaisants car il n'y a pas de traitement tertiaire de l'eau en sortie de la STEP. La France est très en retard par rapport à ces voisins européens et l'Israël.

Vis-à-vis des contraintes sanitaires réglementaires, c'est un décret de 2014 qui fixe la qualité d'eau avec laquelle il est possible d'irriguer. C'est l'ARS et la DREAL qui contrôlent les projets. Ces projets demandent un dossier d'autorisation.

Il est possible d'irriguer avec une eau de classe B par aspersion uniquement si des conditions sont respectées : peu de vent et une certaine distance aux chemins d'accès.

Pour le projet de réutilisation des eaux de la station de Conte de Mont de Marsan, la Régie des Eaux a fait l'exercice de chiffrer le traitement supplémentaire qu'ils devraient réaliser pour que leurs rejets soient conformes pour le comparer au coût que représenterait le projet de réutilisation pour la collectivité. C'est le même ordre de grandeur (un peu plus de 1 million d'euros).

Il est important de prendre en compte les coûts de fonctionnement (notamment sur le traitement tertiaire et les pompes de relevage qui acheminent l'eau) en plus des coûts d'investissement.

Il faudrait également prendre en compte l'acceptabilité sociale de l'action et être vigilant par rapport à l'agriculture biologique, les productions légumières et les cultures sous contrats (en effet, certaines industries agro-alimentaires refusent une irrigation avec des eaux usées traitées dans les cahiers des charges).

Il est important de localiser les projets : il est rappelé qu'une carte sera automatiquement associée à chaque fiche action. Par ailleurs, l'impact est localisé sur un sous-bassin mais il y a un impact indirect pour le BV du Midou(r).

- **Point sur les données de base et sur les éléments manquants à l'analyse à première vue**

Les données qui concernent les projets de réutilisation ont été fournies.

Cependant, le travail sur l'estimation des coûts d'amélioration des traitements par STEP est en cours.

- **Analyse comparative des deux scénarios : non traité**

## ➤ OPTIMISATION DES RESEAUX D'ACHEMINEMENT D'EAU POTABLE

François Joncour fait le point sur les données que l'agence de l'eau peut fournir :

Certains secteurs du territoire ont fait l'objet de la mise en œuvre d'un schéma d'eau potable ce qui permet d'avoir des données précises sur les réseaux d'acheminements.

Sur le reste du territoire, les rendements des réseaux sont estimés en ordre de grandeur.

Par ailleurs, le territoire étant rural, le rendement cible des réseaux pourra difficilement être supérieur à 80% (notamment du fait de la grande quantité de tuyaux).

En faisant la différence entre l'estimation des rendements actuels et le rendement cible de 80% et en prenant uniquement en compte les réseaux acheminant l'eau potable qui a été prélevée sur le bassin, l'AEAG a estimé en ordre de grandeur un gain de 200 000 m<sup>3</sup> si on optimisait les réseaux d'acheminement pour obtenir un rendement de 80%.

Cette analyse sera formalisée et fournie à l'animatrice du projet de territoire une fois terminée.

## ➤ EXPERTISER LES ASA SUR LA MODERNISATION DE LEURS RESEAUX

François Joncour indique que l'AEAG a financé uniquement une ASA du territoire pour la modernisation de ses réseaux. Il y a une dizaine sur le territoire donc si ces ASA n'ont effectivement pas moderniser leurs réseaux, cette action a du potentiel.



#### 4/ Discussions sur le rôle de l'OUGC et la distribution des volumes autorisés

L'organisme unique de gestion collective Irrigadour est le garant de la répartition des volumes.

L'objectif de leur plan d'action est de ventiler les volumes entre les exploitations selon le type de sol et le type de culture irriguée (et donc des besoins de la culture). Ce travail débutera en 2019.

Cet objectif est par ailleurs inscrit dans les principes de répartition d'Irrigadour.

**Il est remarqué qu'il serait intéressant de plus communiquer sur le sujet. Julien Rabe a donc proposé qu'Alban Senegas, chargé de mission Irrigadour, vienne présenter ces principes de répartition lors d'une prochaine réunion.**

Aujourd'hui, l'OUGC gère un volume qui prend en compte des ressources en attente d'être créées, c'est donc un volume à crédit.

Il y a deux systèmes de gestion des volumes sur le bassin versant :

- les autorisations réglementaires (Etat avec l'OUGC) ;
- la réalimentation avec les contrats entre les gestionnaire des barrages (IA) et les irrigants.

Au cours des discussions, il a été imaginé la possibilité de redistribuer une partie du volume gagné grâce aux économies d'eau réalisées à de nouveaux agriculteurs qui produiraient des cultures spécifiques à forte valeur ajoutée. Cela permettrait de redynamiser la socio-économie du territoire. Par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent inciter le développement de certaines filières mais cela demande à ce que les porteurs de projets puissent avoir accès à l'eau.

Ce principe serait applicable au travers d'un règlement d'eau sur les modalités d'attribution des autorisations et de la répartition de l'eau, règlement qui devrait être discuté sur la place publique mais qui reste de la responsabilité de l'OUGC. Il serait donc pertinent que davantage de représentants des élus et de la société civile soient associés à l'OUGC.

Le projet de territoire doit permettre à la population locale de se développer et de créer des opportunités sur le territoire pour des petites structures agricoles, qui aujourd'hui ne peuvent pas s'installer car ils n'ont pas accès à l'eau.

La problématique que rencontre l'OUGC sur la ventilation des volumes concerne l'historique du territoire et des exploitations irrigantes. Certaines peuvent avoir 100% de leur surface qui est irriguée et d'autres uniquement 10% alors qu'elles ont le même nombre d'hectares au total.

C'est difficile de demander à des irrigants de céder de l'eau à d'autres agriculteurs qui souhaiteraient irriguer alors qu'ils ont mis des années à obtenir leurs droits d'eau.

Il y a clairement un blocage des élus sur cette question car le droit à l'eau remet à plat le droit à la propriété, d'autant que la valeur d'une exploitation irriguée est bien plus élevée que celle d'une exploitation non irriguée. Pour l'instant, l'OUGC ne remet donc pas en cause l'historique des hectares irrigués.

#### 5/ Marche à suivre pour la suite

- Le diagramme radar est une approche intéressante, les autres actions seront donc analysées de cette manière.
- Pour ce qui est du déploiement sur le territoire, il s'agira de cibler les secteurs sur lesquels il est possible de réaliser les actions. D'autant que certaines d'entre elles ont des influences limitées géographiquement. Les analyses radar seront donc complétées d'une sectorisation géographique de l'impact de l'action. La pondération des notes vis-à-vis de ce critère pourra se faire dans un second temps.
- Il s'agira pour la suite de l'analyse de donner des ordres de grandeurs et l'applicabilité géographique de l'action. Il faudra également faire transparaître la notion de faisabilité de l'action et des financements.

Frédéric Marcato propose de simplifier la présentation du diagramme radar en ne présentant que 4 critères et cette proposition sera discutée lors du prochain groupe de travail :

- l'aspect quantitatif global
- le coût global
- l'aspect qualitatif/milieux global
- l'adaptation au changement climatique

**Enfin, à la demande des acteurs, un autre groupe de travail sur ce lot d'actions est à programmer.**